

A51

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(A ASSOCIE UNIQUE)
CAPITAL SOCIAL : 1 420 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 19 RUE JEAN MOULIN
80250 AILLY-SUR-NOYE
R.C.S. AMIENS

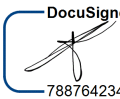
LISTE DES SOUSCRIPTEURS

NOM DU SOUSCRIPTEUR	CAPITAL VERSE	CAPITAL APPELE	NOMBRE D’ACTIONS
Monsieur Baptiste THELLIER 19 rue de Jean Moulin 80250 AILLY-SUR-NOYE	1 420 000 euros	1 420 000 euros	1 420 000 actions

	1 420 000 euros	1 420 000 euros	1 420 000 actions

LISTE CERTIFIEE CONFORME PAR LE PRESIDENT ASSOCIE UNIQUE
Le 25 novembre 2025

LE PRESIDENT / ASSOCIE UNIQUE
Monsieur Baptiste THELLIER ¹

DocuSigned by:

7887642341014BC...

¹ Le soussigné reconnaît que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l’identification du signataire du document, (ii) la préservation de l’intégrité de son contenu. Le soussigné renonce expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document. Le soussigné convient que l’acte signé ce jour (i) constituera l’original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée (iii) sera susceptible d’être produit en justice en cas de litige. Le soussigné reconnaît enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu’il contient, preuve recevable, valable et opposable, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu’un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.